

Accord en vertu de la clause 2-3.04

Le présent accord a pour objet d'amender
la convention collective intervenue

entre

le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones
(CPNCA)

et

la Fédération des employées et employés de services publics Inc. (FEESP-CSN)
pour le compte des syndicats d'employées et d'employés
de soutien des commissions scolaires anglophones
du Québec qu'elle représente

Objet : Modification à la clause 9-2.01 de la convention collective S18 2015-2020 à la
suite de la nomination d'un nouvel arbitre en chef

(A3)

Les parties conviennent de ce qui suit :

I- La clause 9-2.01 est remplacée par la suivante :

9-2.01

Tout grief soumis à l'arbitrage est décidé par un arbitre unique choisi parmi l'une des personnes suivantes :

- Lavoie, André G., arbitre en chef¹

- Bertrand, Richard	- Massicotte, Nathalie
- Choquette, Robert	- Ménard-Cheng, Nancy
- Faucher, Nathalie	- Ranger, Jean-René
- Flynn, Maureen	- Saint-André, Yves
- L'Heureux, Joëlle	- St-Georges, Andrée
- Lamy, Francine	- Tremblay, Denis
- Lavoie, André G.	

Les parties négociantes à l'échelle nationale peuvent nommer une autre personne pour agir comme arbitre unique.

II- **Entrée en vigueur**


Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

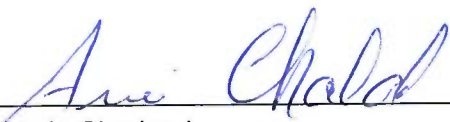
¹ Adresse de l'arbitre en chef :
Greffe des tribunaux d'arbitrage
du secteur de l'éducation
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.02
Québec (Québec) G1R 5Y8


EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 16^e jour du mois de juillet 2018.

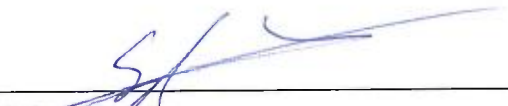
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES ANGLOPHONES (CPNCA)

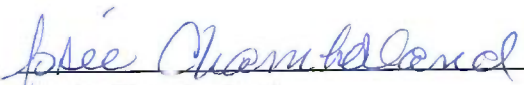
POUR LA FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS INC.
(FEESP-CSN) POUR LE COMPTE DES
SYNDICATS D'EMPLOYÉES ET D'EMPLOYÉS DE
SOUTIEN DES COMMISSIONS SCOLAIRES
ANGLOPHONES DU QUÉBEC QU'ELLE
REPRÉSENTE



Joanne Simoneau-Polenz
Présidente, CPNCA

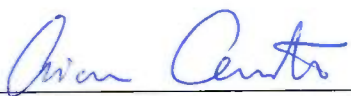

Annie Charland
Présidente, Secteur scolaire FEESP (CSN)



Monique D'Amours
Vice-présidente, CPNCA


Sylvain Bastien
Secrétaire général,
Secteur scolaire FEESP (CSN)



Josée Chamberland
Vice-présidente - finances
Secteur scolaire FEESP (CSN)


Gilbert Ducharme
Vice-président - information
Secteur scolaire FEESP (CSN)


Ariane Constant
Négociatrice, CPNCA


Gabrielle Messier
Vice-présidente aux régions
Secteur scolaire FEESP (CSN)


Raphaëlle Chabot Fournier
Négociatrice, MEES


Jean Favreau
Porte-parole FEESP (CSN)